



PREFECTURE REGION AQUITAINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N ° 49 - JUILLET 2014

SOMMAIRE

Administration territoriale de l'Aquitaine

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR)

Arrêté N °2014199-0002 - du 18/07/2014 - Arrêté désignant Monsieur Claude MOREL,

Préfet des Landes pour assurer la suppléance de Monsieur le Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde du samedi 26 juillet 2014 au dimanche 3 août 2014 après- midi

..... 1

PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE

Secrétariat Général pour les
Affaires Régionales
Modernisation et administration générale

ARRÊTÉ du 18 JUIL. 2014

Désignant Monsieur Claude MOREL,
Préfet des Landes pour assurer la
suppléance de Monsieur le Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la
Gironde

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ; notamment l'article 45.
- VU le décret du 26 juillet 2012 nommant Monsieur Michel DELPUECH, Préfet de la région Aquitaine, Préfet de la zone de défense Sud-Ouest, Préfet de la Gironde ;
- VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles conférant au Préfet une compétence de droit commun pour prendre les décisions précitées ;
- VU le décret du 7 juin 2012 nommant Monsieur Claude MOREL, Préfet des Landes ;
- VU l'absence, du samedi 26 juillet 2014 au dimanche 3 août 2014 après-midi, de Monsieur le Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales par intérim ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER – Monsieur Claude MOREL, Préfet des Landes, est chargé de la suppléance de Monsieur le Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde, en ce qui concerne le ressort territorial de la Région Aquitaine du samedi 26 juillet 2014 au dimanche 3 août 2014 après-midi.

ARTICLE 2 - Monsieur Claude MOREL, Préfet des Landes, bénéficie, dans le cadre de cette suppléance, d'une délégation générale en toutes matières.

ARTICLE 3 - Monsieur le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales par intérim et Monsieur le Préfet des Landes, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 18 JUIL. 2014
Le Préfet de Région



Michel DELPUECH